



REGIOSTARS 2025

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Table des matières

| | | |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1 | Mon projet est-il un bon candidat au concours REGIOSTARS? | 4 |
| 1.1 | Que recherche la Commission européenne dans ce concours ? | 4 |
| 1.2 | Quelles sont les catégories du concours ? | 4 |
| 1.3 | Quels types de projets cofinancés par l'UE sont éligibles ? | 4 |
| 1.4 | Puis-je soumettre un projet qui a débuté avant 2014 ? | 4 |
| 1.5 | Puis-je présenter un projet récemment terminé ? | 4 |
| 1.6 | Y a-t-il un nombre maximal de candidatures ? | 5 |
| 2 | Comment soumettre mon projet ? | 6 |
| 2.1 | Comment ça se passe, en quelques mots ? | 6 |
| 2.2 | Quelle est la date limite de dépôt des candidatures ? | 6 |
| 2.3 | Qui doit soumettre la candidature ? | 6 |
| 2.4 | Comment accéder au formulaire de candidature pour la première fois ? | 6 |
| 2.5 | Comment créer un compte EU Login ? | 6 |
| 2.6 | Comment sauvegarder mon projet de candidature ? | 7 |
| 2.7 | Comment soumettre ma candidature ? | 7 |
| 2.8 | Un ami/un copromoteur/une autorité de gestion peut-il modifier mon projet de candidature ? | 7 |
| 2.9 | Quelles sont les documents à joindre à la candidature ? | 7 |
| 2.10 | Dans quelle langue puis-je présenter la candidature ? | 8 |
| 2.11 | Comment indiquer la localisation de mon projet? | 8 |
| 2.12 | Comment trouver l'identifiant de projet sur Kohesio ? | 8 |
| 2.13 | Puis-je soumettre un projet qui avait déjà été présenté lors d'une édition antérieure de REGIOSTARS ? | 8 |
| 2.14 | Puis-je également envoyer la candidature par courrier électronique? | 8 |
| 2.15 | Pourquoi le formulaire de demande contient-il deux points pour lesquels des descriptions de projets doivent être soumises? | 9 |
| 2.16 | Quelles sont les informations demandées dans la rubrique «impact du projet» ? | 9 |
| 2.17 | Que se passe-t-il une fois que j'ai soumis mon projet? | 9 |
| 2.18 | Comment fonctionne le vote du public ? | 9 |
| 2.19 | Qui puis-je contacter si j'ai des questions ? | 9 |
| 3 | Quel est le rôle de l'autorité de gestion ? | 10 |

| | | |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 3.1 | Que doit faire une autorité de gestion ?..... | 10 |
| 3.2 | Pourquoi l'autorité de gestion doit-elle approuver la candidature du projet ? | 10 |
| 3.3 | Puis-je soumettre un projet sans l'approbation de l'autorité de gestion ?..... | 10 |
| 3.4 | Existe-t-il des limitations concernant le nombre de demandes par catégorie ? | 10 |
| 3.5 | Un organisme intermédiaire peut-il signer au nom de l'autorité de gestion ? | 10 |
| 3.6 | Qu'entend-on par «représentant» de l'autorité de gestion dans le formulaire de candidature ?..... | 10 |
| 3.7 | Que se passe-t-il si l'autorité de gestion...?..... | 10 |
| 4 | Comment mon projet sera-t-il évalué, et que se passera-t-il après ?..... | 12 |
| 4.1 | Comment se déroule le processus d'évaluation du jury ?..... | 12 |
| 4.2 | Qui siège dans le jury ? | 12 |
| 4.3 | Que se passe-t-il si mon projet est sélectionné comme finaliste ? | 12 |
| 4.4 | Tous les finalistes participeront automatiquement au vote en ligne pour le prix du public. 12 | |
| 4.5 | Que se passe-t-il si mon projet remporte un prix ? | 13 |
| 4.6 | Quand la cérémonie REGIOSTARS aura-t-elle lieu ? | 13 |
| Annexes | | 14 |

Ce document a fait l'objet d'une traduction automatique. Le document original est rédigé en anglais. Bien que nous ayons fourni des documents traduits pour votre commodité, veuillez noter que la traduction peut présenter des divergences par rapport à la version originale. La version anglaise prévaut sur toute traduction.

1 Mon projet est-il un bon candidat au concours REGIOSTARS?

1.1 Que recherche la Commission européenne dans ce concours ?

La Commission européenne recherche des projets financés par l'UE qui contribuent à la cohésion de l'Europe. Le programme de prix comprend cinq catégories, qui restent les mêmes que l'année précédente et correspondent aux objectifs de la politique de cohésion de la période de programmation actuelle (2021-2027).

1.2 Quelles sont les catégories du concours ?

Les cinq catégories du concours sont les suivantes:

- Catégorie 1) UNE EUROPE COMPÉTITIVE ET INTELLIGENTE
- Catégorie 2) UNE EUROPE VERTE
- Catégorie 3) UNE EUROPE CONNECTÉE
- Catégorie 4) UNE EUROPE SOCIALE ET INCLUSIVE
- Catégorie 5) UNE EUROPE PLUS PROCHE DES CITOYENS

Une description plus détaillée des catégories et une indication des types de projets susceptibles de répondre aux critères d'attribution sont présentées dans **le guide du candidat** disponible sur le [site REGIOSTARS](#).

Les projets doivent être présentés dans la catégorie correspondant à l'objectif stratégique au titre duquel ils ont été financés. Pour les projets financés au cours de la période 2014-2020, les candidats doivent se référer à la catégorie du concours correspondant à l'objectif thématique sous lequel ils ont été financés, comme indiqué dans le tableau de conversion (annexe 1).

Un même projet ne peut être présenté dans plusieurs catégories.

1.3 Quels types de projets cofinancés par l'UE sont éligibles ?

Tous les projets ayant bénéficié d'un financement au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER) (y compris Interreg), du Fonds de cohésion (FC), du Fonds social européen (FSE) et du Fonds social européen +, du Fonds pour une transition juste et de tout volet Interreg sont éligibles.

Les projets financés sous les périodes de programmation 2014-2020 et 2021-2027 sont considérés comme éligibles. Veuillez noter que seuls les projets achevés sont éligibles.

De plus, les projets et initiatives qui combinent les fonds susmentionnés avec d'autres fonds de l'UE sont les bienvenus.

Les critères d'éligibilité et d'attribution sont présentés dans **le guide du candidat** disponible sur le [site REGIOSTARS](#).

1.4 Puis-je soumettre un projet qui a débuté avant 2014 ?

Non. La date de début du projet doit être au plus tôt le 1 janvier 2014.

1.5 Puis-je présenter un projet récemment terminé ?

Oui. Seuls les projets achevés sont éligibles. Un projet terminé est un projet qui a achevé toutes les activités prévues, a reçu sa contribution financière finale et a été déclaré clos par le bénéficiaire du projet et/ou l'autorité de gestion.

1.6 Y a-t-il un nombre maximal de candidatures ?

Oui. Un maximum de cinq candidatures par programme peuvent être présentées. L'autorité de gestion du programme veille à ce que ce nombre maximal soit respecté (voir ci-dessous).

2 Comment soumettre mon projet ?

2.1 Comment ça se passe, en quelques mots ?

La candidature au concours REGIOSTARS doit être soumise exclusivement en ligne au moyen du formulaire de candidature REGIOSTARS sur **EUSurvey**. Lien direct: <https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/REGIOSTARS-2025-application-form>.

EUSurvey est l'outil officiel de gestion d'enquêtes de la Commission européenne. Il utilise EU Login pour vous permettre de vous connecter, de modifier et d'enregistrer un brouillon, puis de continuer à un autre moment (en d'autres termes, vous n'avez pas à remplir le formulaire et à soumettre en une seule fois). **Veillez lire attentivement les instructions concernant l'enregistrement des projets afin d'éviter toute perte de données.** Une fois la terminé, n'oubliez pas de soumettre votre candidature, car seules les candidatures soumises seront considérées comme admissibles. Après avoir soumis votre candidature, elle ne peut plus être modifiée.

Toutes les questions marquées d'une petite étoile rouge sont obligatoires. Les points d'interrogation bleus fournissent des explications détaillées sur les questions: il suffit de cliquer dessus pour les développer.

2.2 Quelle est la date limite de dépôt des candidatures ?

20 mai 2025 (à 23: 59: 59, heure de Bruxelles)

2.3 Qui doit soumettre la candidature ?

Les candidatures doivent être soumises par le promoteur du projet (= l'organisation responsable de la mise en œuvre du projet). Le formulaire de candidature doit être accompagné de la lettre d'approbation, signée par l'autorité de gestion, disponible sur le [site web REGIOSTARS](#).

2.4 Comment accéder au formulaire de candidature pour la première fois ?

Le lien vers le formulaire de candidature vous renvoie vers la page EUSurvey. Vous Avec deux options :

- **S'inscrire:** si vous ne possédez pas un compte EU Login, vous devez en créer un.
- **Accéder via EU Login:** si vous disposez déjà d'un compte EU Login (pas nécessairement associé à REGIOSTARS), vous pouvez l'utiliser pour accéder au formulaire.

2.5 Comment créer un compte EU Login ?

Pour pouvoir remplir le formulaire de candidature sur EUSurvey, vous devez avoir un compte EU Login. Pour en créer un, cliquez sur le bouton «S'inscrire» sur la page d'accueil d'EUSurvey. Vous serez redirigé vers le site web ([Créer un compte](#)) sur lequel vous devez indiquer votre nom, prénom et adresse électronique. Ensuite, vous serez invité à confirmer votre compte au moyen d'un lien envoyé par courriel. Veuillez suivre les étapes décrites dans le courriel pour créer un mot de passe pour votre compte.

Pour accéder à votre compte, vous devrez utiliser l'adresse électronique et le mot de passe créés. Veuillez sélectionner «mot de passe» comme méthode de vérification.

Plus d'informations sur la manière de créer un nouveau compte EU Login et comment ajouter un second facteur d'authentification sont disponibles à l'adresse suivante: [Comment créer un compte EU Login? — Union européenne](#)

2.6 Comment sauvegarder mon projet de candidature ?

Pour enregistrer votre brouillon vous devez cliquer sur le bouton «Enregistrer en tant que brouillon» en haut à droite de la page (dans la colonne située à côté du formulaire de candidature). Cela vous dirigera vers une page où vous pourrez obtenir un lien personnalisé vers votre projet de candidature.

Pour continuer à travailler sur le projet au cours de la même session, vous pouvez cliquer sur le lien.

Pour continuer à travailler sur le projet plus tard, enregistrer le lien et la déconnectez-vous. Vous pourrez retrouver votre brouillon via le lien ou en vous reconnectant avec vos identifiants EU Login.

Attention aux pièces jointes : nous vous déconseillons de les enregistrer dans le brouillon, car elles pourraient ne pas être conservées.

2.7 Comment soumettre ma candidature ?

Votre candidature ne sera finalisée qu'une fois que vous aurez cliqué sur «Envoyer». Une fois envoyé, elle ne peut plus être modifiée. Vous recevrez un courriel de confirmation.

2.8 Un ami/un copromoteur/une autorité de gestion peut-il modifier mon projet de candidature ?

Non. Les projets de candidature ne peuvent être modifiés qu'en utilisant les identifiants EU Login utilisés.

Si plusieurs personnes doivent contribuer, nous recommandons d'utiliser le modèle de formulaire de candidature (fichier Word) disponible sur le site web REGIOSTARS pour préparer les contributions, qui peuvent ensuite être copié-collé dans EUSurvey par la personne qui a créé le compte EU Login.

2.9 Quelles sont les documents à joindre à la candidature ?

La candidature doit être obligatoirement complétée par deux types de pièces jointes:

- **Lettre d'approbation** signée par l'autorité de gestion. La lettre d'approbation confirme que votre projet fait partie des 5 projets maximum pouvant être soumis au concours REGIOSTARS par programme opérationnel. Elle peut être téléchargée sous forme de modèle rempli et signé par le chef de l'autorité de gestion (disponible sur le [site web REGIOSTARS](#)), ou d'un courrier électronique au format PDF contenant les informations équivalentes. Nous vous conseillons d'entrer en contact avec votre autorité de gestion dès le début de votre candidature.
- **2 à 3 images** qui illustrent l'essence du projet. Elles seront utilisées dans toutes les communications avec le public (y compris, mais sans s'y limiter, les réseaux sociaux, le vote du public).

Veillez noter que chaque pièce jointe a une taille maximale de 1 Mo. Cela peut vous obliger à réduire la taille du fichier original. Gardez à l'esprit qu'il existe des formats autorisés pour les fichiers énumérés. Pour les images, veuillez vérifier les clauses relatives au droit d'auteur et à l'autorisation figurant dans la candidature

2.10 Dans quelle langue puis-je présenter la candidature ?

Les candidatures peuvent être soumises dans l'une des langues officielles de l'UE. Si les candidatures sont dans une langue autre que l'anglais, elles seront traduites en anglais à l'aide de la traduction automatique de la CE avant d'être soumises au jury pour l'évaluation.

2.11 Comment indiquer la localisation de mon projet?

Vous indiquez soit les coordonnées géographiques, soit l'adresse exacte du bâtiment où se situe le projet.

Pour les projets à plusieurs endroits ou sans emplacement fixe (par exemple, projets d'emploi ou financement de PME), veuillez indiquer le lieu du projet le plus emblématique (par exemple, où les investissements les plus importants ont été réalisés) ou choisir l'emplacement du promoteur du projet (par exemple, le siège de l'agence de financement).

2.12 Comment trouver l'identifiant de projet sur Kohesio ?

«**Kohesio**» est une base de données qui offre un accès facile et transparent à des informations actualisées sur les projets et les bénéficiaires cofinancés par la politique de cohésion de l'UE au cours de la période de programmation 2014-2020. Si votre projet est déjà présent sur «Kohesio», veuillez nous fournir son identifiant.

Pour trouver votre projet sur Kohesio, consultez le site <https://kohesio.ec.europa.eu/en/projects>. Vous pouvez modifier la langue en cliquant sur le bouton situé en haut de la page. Utilisez les filtres disponibles — tels que les mots-clés, le pays/la région, le thème et les options avancées telles que les fonds, le budget et le programme — pour trouver votre projet dans la base de données. Vous pouvez également utiliser la carte pour effectuer une recherche visuelle. Une fois que vous avez trouvé votre projet, cliquez dessus pour ouvrir la page «Détails». L'identifiant Kohesio se trouve dans l'URL et commence par un «Q» suivi de chiffres (par exemple, Q1234567). Copiez cet identifiant et collez-la dans le formulaire de demande.

Si votre projet n'est pas encore inclus dans la plateforme Kohesio, veuillez indiquer le numéro unique du projet, utilisé pour l'identification des projets dans la liste des opérations par l'autorité de gestion.

2.13 Puis-je soumettre un projet qui avait déjà été présenté lors d'une édition antérieure de REGIOSTARS ?

Oui, les projets (s'ils ne figurent pas parmi les finalistes) peuvent être soumis une seconde fois.

2.14 Puis-je également envoyer la candidature par courrier électronique?

Non. Les candidatures doivent être soumises directement via [EU Survey](#). Pour vous aider à préparer votre candidature, nous vous fournissons le **formulaire de candidature (modèle) au format Microsoft Word** disponible sur le [site REGIOSTARS](#).

2.15 Pourquoi le formulaire de demande contient-il deux points pour lesquels des descriptions de projets doivent être soumises?

- **La description courte du projet** (partie I) sera utilisé à des fins de communication. Veuillez fournir ici une description facilement compréhensible et accrocheuse, qui démontre au grand public pourquoi votre projet est exceptionnel et comment il contribue à améliorer la vie des Européens. Cette partie sera utilisée sans modification majeure, par exemple pour le prix du public, en tant que brève description de votre projet.
- **La description du projet plus longue** (partie II) est destinée au jury pour évaluer le projet. Vous êtes invité à fournir une description professionnelle et plus détaillé du projet, accompagnée de toutes les informations pertinentes que vous jugez nécessaires pour que le jury puisse évaluer votre projet.

2.16 Quelles sont les informations demandées dans la rubrique «impact du projet» ?

Nous suggérons d'écrire tous les effets positifs qui ne se seraient pas produits si le projet n'avait pas été mis en œuvre. Veuillez expliquer clairement les changements et les améliorations qui se sont produits dans la région en raison de la mise en œuvre de votre projet.

2.17 Que se passe-t-il une fois que j'ai soumis mon projet?

Après la fin de la période de candidature, toutes les demandes de projets feront l'objet d'un contrôle d'éligibilité. Les projets éligibles seront soumis à l'évaluation du jury.

Les candidats seront informés des résultats du contrôle d'éligibilité le 16 juillet (comme indiqué dans le calendrier, annexe 2).

2.18 Comment fonctionne le vote du public ?

Un système de vote en ligne sera ouvert du 2 septembre au 15 octobre. Au cours de cette période, le public aura la possibilité de voter pour son projet préféré parmi les finalistes. Le projet qui a recueilli le plus grand nombre de voix reçoit le prix du public. Nous recommandons vivement aux projets finalistes et à leurs autorités de gestion d'organiser une campagne/action de communication afin de promouvoir leur participation à cette catégorie.

2.19 Qui puis-je contacter si j'ai des questions ?

Veuillez envoyer vos demandes de renseignements sur la procédure de candidature par courrier électronique à l'adresse suivante:

REGIO-REGIOSTARS@ec.europa.eu

3 Quel est le rôle de l'autorité de gestion ?

3.1 Que doit faire une autorité de gestion ?

L'autorité de gestion a les responsabilités suivantes :

- Fournir au candidat une lettre d'approbation signée ou un courriel contenant des informations équivalentes et s'assurer qu'un maximum de 5 projets par programme soient soumis ;
- promouvoir le prix REGIOSTARS au niveau national (par exemple, l'organisation du concours national de REGIOSTARS), la mobilisation de projets appropriés et soutenir les projets qui présentent une candidature, ainsi que le soutien aux finalistes ;
- Participer à la cérémonie de remise des prix avec tous les projets finalistes (les coûts sont à la charge de la Commission européenne, mais uniquement pour deux personnes).

3.2 Pourquoi l'autorité de gestion doit-elle approuver la candidature du projet ?

Premièrement, l'autorité de gestion veille à ce que pas plus de cinq candidatures par programme opérationnel ne soient présentées. Deuxièmement, l'autorité de gestion indique à la Commission européenne si le projet a fait l'objet ou non d'une enquête susceptible d'entraîner une correction financière liée à des irrégularités ou à une fraude.

3.3 Puis-je soumettre un projet sans l'approbation de l'autorité de gestion ?

Non.

3.4 Existe-t-il des limitations concernant le nombre de demandes par catégorie ?

Non, cela revient entièrement aux programmes (les programmes peuvent même soumettre 5 candidatures dans une seule catégorie). Dans l'ensemble, les autorités de gestion sont libres de recourir à tout processus de sélection qu'elles jugent approprié pour identifier les projets qu'elles souhaitent approuvés.

3.5 Un organisme intermédiaire peut-il signer au nom de l'autorité de gestion ?

Oui. Toutefois, l'organisme intermédiaire doit assurer la coordination avec l'autorité de gestion.

3.6 Qu'entend-on par «représentant» de l'autorité de gestion dans le formulaire de candidature ?

Il appartient à l'autorité de gestion de décider qui signe la lettre d'approbation. Dans certains cas, il peut s'agir du responsable de l'autorité de gestion lui-même, dans d'autres cas, il peut s'agir du gestionnaire du programme ou du responsable de la communication (en particulier dans le cas de programmes de grande envergure).

3.7 Que se passe-t-il si l'autorité de gestion...?

Si l'autorité de gestion chargée du programme 2014-2020 a cessé d'exister ou a changé, l'autorité de gestion chargée du programme 2021-2027 (qui succède au programme 2014-2020) doit approuver la candidature.

Si la même autorité de gestion est responsable de plusieurs programmes, elle peut approuver jusqu'à cinq projets par programme. Si les programmes successifs (2014-2020 et 2021-2027) couvrent le même territoire et portent sur les mêmes thèmes, seuls cinq projets devraient être présentés pour toute la période depuis 2014.

4 Comment mon projet sera-t-il évalué, et que se passera-t-il après ?

4.1 Comment se déroule le processus d'évaluation du jury ?

Seules les candidatures satisfaisant aux critères d'éligibilité seront admises à l'évaluation du jury. Au cours de la première phase d'évaluation, le jury évaluera les candidatures écrites en tenant compte des **critères d'attribution** suivants: I) cohésion, ii) impact, iii) innovation, iv) durabilité, v) citoyens, vi) transférabilité. Ensuite, il sélectionnera jusqu'à cinq finalistes pour chaque catégorie.

Lors de la deuxième phase aura lieu en présentiel lors de **la Semaine européenne des régions et des villes du 13 au 15 octobre 2025 à Bruxelles**. Les finalistes présenteront leur projet lors d'un pitch dans l'une des cinq catégories. Cette présentation sera suivie d'entretiens avec le jury, qui pourra poser d'autres questions sur le projet. Une décision finale concernant cinq lauréats sera prise par le jury lors d'une réunion plénière et sera annoncée lors de **la cérémonie de remise du prix REGIOSTARS dans la soirée du 15 octobre à Bruxelles**.

Veillez lire attentivement les sections **du guide du candidat relatives** aux critères d'éligibilité et d'attribution avant de soumettre la candidature.

4.2 Qui siège dans le jury ?

Le jury est composé de 15 universitaires de haut niveau, sélectionnés par la Commission européenne. Les membres du jury travaillent en équipes de trois personnes (sur la base de leur expertise dans la catégorie de prix concernée), mais prennent ensemble la décision finale concernant les finalistes et les lauréats.

4.3 Que se passe-t-il si mon projet est sélectionné comme finaliste ?

Félicitations ! Tous les candidats seront informés de la décision du jury concernant leur projet. Les finalistes seront ensuite annoncés publiquement.

À la suite de cette annonce, les finalistes sont invités à désigner un ou plusieurs représentants pour participer à la deuxième phase d'évaluation et à la cérémonie de remise du prix REGIOSTARS dans le cadre de la Semaine européenne des régions et des villes, qui se tiendra à Bruxelles du 13 au 15 octobre 2025. Le fait de ne pas participer à la deuxième phase d'évaluation peut être une raison pour la Commission européenne de revenir sur la nomination en tant que finaliste.

Afin d'aider les finalistes à préparer leur présentation, la Commission européenne organisera une demi-journée de formation à la communication en ligne à la mi-septembre. Il est donc vivement encouragé que les représentants désignés pour participer à la deuxième phase de sélection (maximum 2 candidats par projet) participent à cette formation.

Veillez noter que cette deuxième et dernière phase de sélection, qui comprend la présentation orale des projets, se déroulera en anglais.

4.4 Tous les finalistes participeront automatiquement au vote en ligne pour le prix du public.

Les frais de participation des deux représentants du projet à l'événement sont à la charge de la Commission européenne. Ces représentants peuvent tous deux être issus du projet, ou bien l'un d'eux peut être un représentant de l'Autorité de gestion. Il est donc essentiel de bien coordonner la participation avec l'Autorité de gestion.

4.5 Que se passe-t-il si mon projet remporte un prix ?

Les lauréats REGIOSTARS seront annoncés lors de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu dans la soirée du 15 octobre. Le ou les représentants du projet recevront un trophée REGIOSTARS.

À la suite de l'annonce des lauréats, la Commission européenne organisera des **mini-campagnes de communication locales** en collaboration avec les promoteurs de projets gagnants et les autorités de gestion.

4.6 Quand la cérémonie REGIOSTARS aura-t-elle lieu ?

La cérémonie de remise des prix REGIOSTARS aura lieu dans la soirée du 15 octobre 2025 à Bruxelles (voir annexe 2).

Annexes

Annexe 1. Tableau de conversion

| Objectifs thématiques 2014-2020 | Objectifs stratégiques 2021-2027 |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| OT 1 À 3; | OS 1 — Une Europe plus compétitive et plus intelligente |
| OT 4 à 6 | OS 2 — Une Europe plus verte et à faible émission de carbone |
| OT7 | OS 3 — Une Europe plus connectée |
| OT 8 à 10 | OS 4- Une Europe plus sociale |
| ITI, DLAL, AIU | OS 5 — Une Europe plus proche des citoyens |

Les projets menés au cours de la période 2014-2020 et relevant de l'objectif thématique 11 doivent être classés dans l'une des cinq catégories en fonction de leur thématique spécifique.

Annexe 2. Calendrier RÉGIOSTARS 2025

| Événement | Date |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Début du concours | Mercredi 12 février |
| Date limite des candidatures | Mardi 20 mai |
| Informations sur l'éligibilité | Vendredi 6 juin |
| Annonce des finalistes | Mercredi 16 juillet |
| Début du vote du public | Mardi 2 septembre |
| Formation en ligne pour les finalistes sur la présentation des projets | mi-septembre |
| Présentation des finalistes et discussion avec le jury | Mardi 14 octobre (à Bruxelles) |
| Fin du vote du public | Mercredi 15 octobre |
| Cérémonie d'REGIOSTARS | Mercredi 15 octobre (à Bruxelles) |
| Campagnes locales avec les lauréats | À partir du 1 décembre |